



N°32 novembre 2020

« Les moulins sont modernes de tradition... »

Des informations à relayer auprès de vos adhérents et sympathisants !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FDMF le 10 octobre 2020, à Jonzac (17)



En tenant compte des contraintes sanitaires imposées, le Conseil d'Administration de la FDMF a souhaité tenir son Assemblée Générale institutionnelle dans les murs de la ville de son siège social.

Nos amis des départements lointains n'ont pu se déplacer par prudence, mais une quarantaine de personnes représentant des associations adhérentes se sont retrouvées pour ce moment institutionnel. Des adhérents aussi venant de Vendée, Eure, Creuse et départements plus proches étaient présents. Cette rencontre « en présentiel », depuis si longtemps impossible, fut un moment fort pour les participants et témoigne de la solidité de notre Fédération. L'envoi de nombreux pouvoirs des présidents et présidentes absent(e)s témoigne de l'implication et du soutien de chacun pour traverser cette période incertaine. En cette occasion, l'accueil de la dynamique Association Départementale des Moulins de Charente-Maritime fut assuré par la nouvelle présidente, élue cette année, Pascale Barré. Ce fut l'occasion pour le Président Alain Eyquem de la féliciter pour cet engagement et de remercier Éric Jullion, son prédécesseur, pour le travail remarquable qu'il a assuré durant de nombreuses années, de manière désintéressée au service des moulins.

Plaisir aussi de noter la présence du nouveau Président de l'Association Départementale des Amis des Moulins de Charente, Christian Paquereau, ainsi que celle du Président nouvellement élu de l'Association Périgordine des Amis des Moulins, Patrick Hautefoy. Il succède ainsi à Alain Périer que nous remercions pour sa présidence riche en initiatives.

Dans son rapport moral, le Président a délivré plusieurs messages pour préciser la politique suivie par notre Fédération au cours de l'année et celle à suivre pour l'année à venir. Des pistes de réflexion et des chemins à suivre... Le secrétaire a illustré le rapport d'activités et le trésorier présenté le bilan financier ainsi que le budget prévisionnel.

COMPTE-RENDU DE L'AG

Le quorum étant largement atteint (52% des associations adhérentes, ce qui représente une forte participation), l'Assemblée Générale Ordinaire a pu valablement délibérer. Le président remercie la mairie de Jonzac pour le prêt de la salle des fêtes. Il présente les excuses du Maire, de présidents d'associations adhérentes. Il remercie de leur présence les représentants de l'Association des Riverains de France, de la présidente de Molériaie, du responsable de l'antenne de Jonzac des Archives Départementales de Charente-Maritime.

Election du Bureau de l'AG :

Conformément à l'article 11 des statuts, le bureau de l'AG proposé est le suivant :

deux scrutateurs : Pascale Barré et Daniel Mazouin, un secrétaire : Hervé Chagniot, un président : Alain Eyquem.

Résolution n°1 : Le Bureau d'AG est élu à l'unanimité

Approbation PV AG du 3 Mai à VOGÜÉ en Ardèche :

Résolution N°2 : Le PV est adopté à l'unanimité

Rapport Moral : présenté par le président

Résolution N°3 : L'Assemblée Générale approuve le rapport moral présentant bilan, orientation et perspectives de la Fédération

Rapport d'activités : Présentation en est faite par le Secrétaire Général, Lionel Barré. Présentation spécifique pour la revue du Monde Des Moulins.

Rapport financier (Bilan, compte de résultat 2019) :

Présenté par Christian Péron (trésorier)

L'Assemblée Générale note que les dépenses du compte de résultat 2019 sont de 71 290,48 € avec des recettes de 84 749,45 €, amenant un excédent de 13 458,97 € affecté en report à nouveau. Cet excédent s'explique par l'obtention d'une subvention exceptionnelle liée au Forum de Bain-de-Bretagne (Avril 2015), par des dépenses moindres, une bonne fréquentation du congrès en Ardèche, un relatif équilibre du Monde des Moulins. Le bilan fait état d'une situation saine de la Fédération, avec des fonds propres qui augmentent.

Rapport des vérificateurs aux comptes :

Suite à leur rapport, les vérificatrices aux comptes, Mesdames Anne-Marie Doré et Marie-Christine Rataud, proposent à l'Assemblée Générale de donner quitus au trésorier pour l'exercice 2019.

Résolution N°4 : des documents comptables de fin d'exercice sont approuvés par l'Assemblée Générale.

Budget prévisionnel : Présenté par Christian Péron (trésorier)

L'Assemblée Générale note que les recettes du budget prévisionnel de fonctionnement 2020 seront de 24 000€ pour des dépenses de 25 750 €. Le déficit de 1750 € sera imputé sur le report à nouveau.

Compte tenu du calendrier et de la situation exceptionnelle, il sera certainement réajusté.

Résolution N°5 : l'Assemblée Générale approuve ce budget

Tarifs FDMF :

Les propositions sont faites à l'Assemblée.

Résolution N°6 : les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité

Élections des membres du Conseil d'Administration :

Membres sortants : Alain Eyquem, Luques Ferrari, Thierry Jam, Alexandra Samper, Erwin Schriever.

Se représentent : Alain Eyquem, Luques Ferrari, Thierry Jam, Alexandra Samper, Erwin Schriever.

Résolution N°7 : Les candidats sont élus à l'unanimité.

Conseillers Techniques :

Sont actuellement référents pour la FDMF : Photothèque : Pascal Cazenave (AMNA) - Juridique : Jean-Marie Pingault (Asso Île de France), Jacques Coutant (CMMI)- MDM : Claudine Lajoie-Mazenc (Asso. Midi-Toulousain) - Référents Techniques : Michel Lajoie-Mazenc (Asso. Midi-Toulousain) - Référent Meunerie moulins à eau : Alain Mazeau - Restauration Moulin à vent : Jean Menaut (AGAM)

Nous proposerons au prochain CA la nomination de deux nouveaux conseillers techniques :

- Référent technique Patrimoine : Antoine de la Vernhe (Architecte. Spécialiste des moulins à marée)
- Référent Meunerie moulins à vent : Jean-Pierre Leroux (Meunier du moulin de Bain-de-Bretagne)

Résolution N°8 : La proposition d'accueil des nouveaux référents est adoptée

Élection des vérificateurs aux comptes 2020 :

Proposition est faite de reconduire Anne-Marie Doré et Marie-Christine Rataud comme vérificatrices aux comptes. La qualité de leur intervention est saluée par l'assemblée.

Résolution N°9 : l'Assemblée Générale approuve ces nominations.

Projets et perspectives 2020 /2021 :

Présentation est faite des principaux chantiers de la FDMF pour l'année en cours :

- Participation au Groupe de Travail Moulins au sein du CNE.
- Suivi des décrets et circulaires, modalités d'application des lois : prévision d'actions et interventions auprès des ministères.
- Travailler au rapprochement FDMF/FFAM : poursuite des travaux entrepris au sein d'une commission mixte (FDMF/FFAM) pour étudier les conditions techniques d'un rapprochement vers une fusion ?
- Développer le thème des Moulins Producteurs (perspective FORUM 2021).
- Développer le thème de la biodiversité autour des sites moulins (spécificités).
- Participation au CILAC : représentation au CA CILAC (Colette Véron).
- Promotion et fonctionnement du Fonds National d'Archives Molinologiques FDMF.
- Participation au projet de re création du Moulin Hubert à l'Arsenal de Rochefort.
- Les Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier 2021 et maillage du territoire (travailler à la Communication) .
- Préparation de séquences de formation pour la « conduite de moulin ».

- Participation au Comité de Pilotage du projet international « Route des moulins Europe-Caraïbes ».
- Participation au projet européen « Via Molina » à la suite des Rencontres de la FDMF à Niort.
- La revue le Monde Des Moulins : provision d'articles, promotion abonnements, comité de rédaction.
- Site de la FDMF : nouvelle version ouverte et en évolution constante. (30000 visiteurs par mois). Mise en œuvre d'une « Boutique en ligne » utilisable pour les adhésions, abonnements, achats d'ouvrage.

Interventions et échanges :

- Intervention de Mr Pierre Triomphe, directeur de l'antenne de Jonzac des Archives Départementales de Charente-Maritime : présentation du fonctionnement et des projets des Archives Départementales, en particulier avec le fond de la FDMF et le fonds Charpentier.
- Présentation de l'ouvrage collectif sur la continuité écologique : « La gestion écologique des rivières françaises » par Jean-Marie PINGAULT, l'un des auteurs. A diffuser largement !

MONDE DES MOULINS n°75

Il est bientôt sous presse et parviendra aux abonnés fin décembre ou début janvier. Comme chaque année, vous recevrez l'Agenda FDMF que beaucoup d'entre vous attendent avec impatience. Gageons que nous pourrions y inscrire le planning de nos réunions que nous espérons possibles sur le terrain !

JOURNÉES EUROPÉENNES DES MOULINS et du PATRIMOINE MEULIER 2021

Le CA a pris la décision de conserver le design de l'affiche des Journées 2020 malheureusement annulées pour les raisons sanitaires. Les affiches 2020 seront utilisées pour 2021, avec distribution d'un auto-collant (sticker, précisant les nouvelles dates) à apposer sur chaque affiche.

GROUPE DE TRAVAIL CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Ce travail de suivi du nouveau plan de restauration de la continuité écologique est assuré comme par le passé avant les rencontres au CNE par une commission de liaison composée d'administrateurs de la FDMF, FFAM et ARF pour une approche commune et cohérente.

3 septembre 2020 : dépôt d'un recours en Conseil d'État contre le décret 2020-828 par Jean-François Remy, avocat missionné conjointement par la FDMF, la FFAM et l'ARF pour mettre en forme et porter le recours.

16 octobre 2020 : Visio-conférence avec les services de la DEB et le Directeur Olivier Thibaud et les 3 Fédérations (FDMF, FFAM, ARF). Les points que nous avons soulevés ont concerné le financement des travaux, la représentativité, la prise en compte de nos réflexions en ce qui concerne la non-lisibilité sur le terrain d'une vraie concertation. Celle-ci n'a pas été effective pour l'action « Priorisation » en ce qui concerne l'établissement des listes et en particulier sur les critères de choix.

5 novembre 2020 : pas de suite formalisée à la réunion du 16 octobre de la part de la DEB. Proposition de la DEB de participation à une réunion de travail en visio conférence au sein d'un sous-groupe « Mise en œuvre de la priorisation ». Documents de préparation à cette réunion (mandat du sous-groupe, format d'une fiche de mise en œuvre) reçus la veille de la réunion. Entre autres, les Fédérations n'y sont considérées que comme de simples courroies de transmission entre la DEB et les adhérents. Après concertation, les trois Fédérations décident de ne pas participer à cette réunion devant les délais et le peu de considération sur la place des représentants des moulins dans les procédures envisagées pour cette mise en œuvre. Courrier commun des trois Fédérations précisant le pourquoi de cette absence et proposant une rencontre sous d'autres bases. Explication du refus des Fédérations, lors de cette réunion de la DEB, par Jean-François Remy, délégué pour présenter la position des Fédérations.

Réponse de la DEB : Regret de ne pas nous avoir vu assister à la réunion parce que tous les sujets invoqués pour justifier notre refus devaient précisément y être abordés. Il est à noter que ces sujets n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour que nous avons reçu. Il semble cependant que ce refus ait fait prendre en compte notre mécontentement puisqu'une nouvelle réunion nous est proposée le 25 novembre.

12 novembre 2020 : rencontre FDMF/FFAM/ARF au cours de laquelle il est décidé de ne pas pratiquer la politique de la chaise vide et de répondre positivement à la nouvelle réunion proposée par la DEB. Les trois Fédérations s'accordent sur les points à proposer au cours de ces discussions en rédigeant un courrier commun sur notre proposition d'ordre du jour. Il est également acté le principe de solliciter à nouveau le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité sur les sujets qui n'ont pas encore obtenu de réponses. Lors de cette rencontre de travail, il a été constaté que des courriers relatifs aux négociations en cours étaient diffusés sur les réseaux sociaux sans l'autorisation des fédérations concernées, et interprétés de manière complètement contreproductive, ce qu'elles dénoncent. Une réflexion sur la politique de communication des trois Fédérations concernant les courriers communs est en cours.

Prochaine échéance : 25 novembre 2020 : réunion bipartite DEB/ Fédérations des Moulins pour aborder les sujets non pris en compte jusqu'à ce jour.

INFOS EN VRAC...

Photothèque FDMF : Si vous êtes en possession de photos de moulins (machinerie, animations, vues, ailes, biefs, chaussées, vannages, berges, ...) il est important de les transmettre à la photothèque FDMF. Vous pouvez prendre contact avec Pascal Cazenave (Membre Associé au CA, coordinateur de la photothèque FDMF) pour en connaître les conditions de fonctionnement : fdmf.phototheque@gmail.com.

Sachez que les photos doivent être, autant que possible de bonne définition, nommées, datées, situées, ... Cette photothèque peut ainsi alimenter notre revue nationale, aider les auteurs d'articles ou d'ouvrages, les initiateurs d'expositions, les chercheurs en Histoire des moulins, ...).

Cycle de Formation « Conduite de moulins » : à la demande de plusieurs municipalités, il est décidé d'accélérer la mise en place de stages de formation que le groupe de travail FDMF-Formation est train d'élaborer.

Fonds National d'Archives FDMF : le dépôt de documents aux Archives Départementales de Charente-Maritime sous le titre de « Fonds National d'Archives FDMF » est opérationnel. Si vous désirez apporter votre pierre à l'édifice, dont le fonds devient un centre majeur de connaissances sur les moulins, il vous suffit de contacter : Lionel Barré au 09 71 57 83 89 ou par fdmfsecretariat@orange.fr qui vous fournira la procédure à suivre pour tout dépôt ou consultation.

Rédaction d'articles pour MDM : pourquoi ne pas consacrer un peu de temps pour nourrir les colonnes du Monde Des Moulins ? Une **fiche-auteur** d'aide et conseils à la rédaction est disponible. Contacter : redaction-mdm@fdmf.fr (Claudine Lajoie-Mazenc)

Situation administrative du moulin : pensez à vérifier que le moulin est bien au clair administrativement. Pour cela, utilisez le dossier « **Autodiagnostic du moulin** » en le réclamant à fdmfsecretariat@orange.fr.

Site Internet FDMF : prenez le temps de consulter le nouveau site www.fdmf.fr. Promenez-vous de rubriques en rubriques, de liens en liens et vous serez étonné par la richesse de ce que vous y découvrirez.

LES SERVICES FDMF (Rappel)

Conseils juridiques : pour tout conseil ou problème juridique rencontré, il convient d'en informer le Président (contact@fdmf.fr) qui vous orientera vers un des conseillers juridiques de la Fédération.

Aide à projet : restauration, création d'association, équipement, achat...

Contacter le Président à contact@fdmf.fr

Assurance : toute association adhérente voit ses activités couvertes par le contrat FDMF.

Photothèque : si vous avez un besoin de photos (publication, exposition, recherche historique, ...) la photothèque de la FDMF est à votre disposition.

Archives Moulins : pour dépôt et consultation en ligne du Fonds d'Archives FDMF contacter Lionel Barré : fdmfsecretariat@orange.fr

Site www.fdmf.fr : depuis janvier 2020, le nouveau site est en ligne. Nous avons la prétention de dire qu'il est extraordinaire. Bravo à notre infographiste Raph de Studio@creav2. Le grand public ne s'y est pas trompé puisque le nombre de visiteurs a explosé. Plus de 60 000 visiteurs en février 2020 !

Avant de vous quitter et pour méditer, un petit clin d'œil littéraire en ces temps incertains qui nous malmènent ...

Je « passe » le temps quand il est mauvais et désagréable ; et quand il est bon, je ne veux pas le « passer », je le goûte à nouveau, je m'y arrête. Il faut « passer » le mauvais en courant et s'arrêter au bon...

(Michel Eyquem de Montaigne)

Portez-vous bien et prenez soin de vous

Amicalement

Pour le Conseil d'Administration,

Alain Eyquem, Président

Fédération Des Moulins de France

304 rue Pelleport - 33800 Bordeaux

Tél. 06 10 53 17 51

Mail : contact@fdmf.fr

Site internet : www.fdmf.fr



Pour jouer : de quel moulin s'agit-il ?